

Compte rendu du CTSD du 23-01-2017

Présents :

➤ *Administration* : Mme LUTIC (DASEN), M.DIDIER, Mme LARDIE, Mme GALLIER, Mme DUMONT (IEN), M.LAGARRIGUE (principal du collège de St-Cernin), Mme RIMEIZE (principale du collège La Treilhe).

➤ *Représentants des personnels* :

NELY Christian (SNES-FSU), GUILBERT Guillaume (SNUipp-FSU), LARDON Nathalie (SNUipp-FSU), LOUBIERE Denis (SNES-FSU)

GRIMAL Véronique (CGT)

DUVERGER Cécile (UNSA), SANUDO Patrick (SE-UNSA)

Mme LUTIC, nouvelle DASEN du Cantal, se présente rapidement et indique qu'elle s'appuiera sur les travaux réalisés par Mme Remer.

Madame la DASEN demande s'il y a des remarques au sujet du dernier PV du CTSD du 02-09-2017 et demande un volontaire pour être secrétaire de séance.

Le PV du 02-09-2017 est adopté et M. Nély est désigné secrétaire de séance.

Madame la DASEN demande s'il y a des déclarations préalables.

Le SNES FSU tient à faire part de son mécontentement au regard de la DGH Départementale qui est allouée aux collèges du département pour 2017, dotation qui prévoit 271 H en moins, soit potentiellement une perte de 15 postes en équivalent temps plein. Le SNES-FSU évoque également la situation des vies scolaires, tant en collèges qu'en lycées, qui ont vu leurs effectifs AED diminuer année après année et qui se retrouvent dans des situations de tensions et de dysfonctionnements révélées notamment avec cette épidémie de grippe. Et de conclure que l'emploi public n'a pas besoin de cela dans ce département de moyenne montagne.

Madame la DASEN indique que c'est en connaissance de cause qu'elle a demandé sa mutation dans le Cantal et qu'elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour faire en sorte que son service travaille dans l'intérêt de ce département.

Le SE-UNSA demande s'il serait possible de réunir un GT avant la tenue de ce CTSD en raison de sa technicité, à l'instar de ce qui se fait pour le 1^{er} degré.

Madame la DASEN lui répond que les rentrées se travaillent bien en amont et de rappeler que les collèges sont gérés par le rectorat et non par l'instance départementale comme cela peut être le cas dans d'autres académies. Elle fait également état d'une différence prévisionnelle d'une quarantaine d'élèves par rapport aux remontées du rectorat.

Le SNES-FSU demande à ce que nous soient communiquées les DGH exactes et définitives qui ont été finalement ventilées par établissement pour cette rentrée 2016-2017, ceci afin de pouvoir effectuer une analyse plus fine des évolutions. De plus, pour toutes les dernières « réformes » dans l'Education Nationale (lycées, collèges), on peut constater, après une année de maintien des moyens pour mieux les faire « passer », une baisse de ces derniers les années suivantes (trons communs aux lycées par exemple).

Madame la DASEN s'excuse de cet oubli et rappelle les principes d'évolution des DGH par établissement pour cette rentrée 2017-2018 : maintien des heures si maintien d'effectif, diminution si diminution d'effectif, et gain si augmentation d'effectif ; sachant que chaque division a été abondée d'un quart d'heure supplémentaire que prévoyait la mise en place de la réforme. Elle insiste sur le fait que ces prévisions ont été d'autant plus difficiles à appréhender que nous sommes en pleine redéfinition des secteurs en relation avec le Conseil Départemental, sectorisation qui a déjà pas mal évolué depuis sa première présentation aux chefs d'établissement. « Rien n'est figé » a-t-elle réaffirmé.

Le SNES-FSU rétorque que même si cela reste prévisionnel, peut-être plus qu'à l'ordinaire en raison de cette sectorisation, les suppressions de postes sont quant à elles presque actées.

Le SE-UNSA comprend bien que cette baisse démographique puisse s'accompagner d'une baisse de dotation et rajoute que pour lui, les petites structures pénalisent les plus grosses. Il évoque une marge de 93 H pour faire évoluer ces dotations attribuées à minima.

Madame la DASEN lui assure qu'il n'y a pas de marge, d'autant qu'il lui faut abonder l'UNSS et les CNL. Elle pense néanmoins en avoir un peu en raison de quelques mauvaises remontées sur les ULIS.

Le SE-UNSA fait part de son inquiétude en raison des effets de la sectorisation en prenant deux exemples :
- le cas d'Ydes avec Bort les Orgues (19) car un certain nombre de familles préférerait aller au collège de BORT.
- et le cas de St Cernin en secteur partagé avec La Jordanne où les coûts du transport sont du simple au double, ce qui ne sera pas sans effet sur la fréquentation de tel collège plutôt que tel autre. Il évoque également les critères de dérogation.

Madame la DASEN réaffirme que les règles en matière de dérogation sont claires puisque les critères requis sont définis nationalement. Mais elle rajoute qu'elle procédera à un examen au cas par cas selon les situations familiales (handicap, fratrie, bourse, problème médical).

Le SNES-FSU revient sur la DGH en rappelant que le ratio entre création et suppression est insupportable : exemple avec le collège La Vigière où pour une division créée, on a un gain de 9 h alors que pour les collèges de La Jordanne et Maurs pour une division supprimée, on a une perte de 50 h et 45 h respectivement ! ... et pour le collège de La Ponétie qui connaît un statu quo, on constate un retrait de 32 h : difficilement compréhensible ...

Mme la DASEN indique qu'elle ne dispose d'aucune réserve. Cependant, elle précise que le Rectorat abondera les DHG des établissements en cas de nécessité (notamment pour des soucis de sectorisation).

Le SNES-FSU pointe que ces promesses ne recréeront pas les postes supprimés, induits par ces DHG en baisse. En effet, les principaux de certains collèges vont proposer des suppressions de postes lors de leur prochain CA (présentation du TRMD) au regard des baisses importantes de certaines DHG prévisionnelles (-50h ; -45h pour un petit collège comme Maurs ; -33h ; ...). Or, en juin il sera trop tard ! Et on connaît la difficulté de trouver des contractuels dans le Cantal ... (le cas d'un même poste de lettres histoire dans une SEP du Cantal est évoqué où nous en sommes au 4^{ème} enseignant depuis septembre !).

Madame la DASEN donne la parole à Madame Rimeize, principale de collège, pour qu'elle fasse part de la manière dont elle fait remonter ses effectifs. Madame Rimeize explique sa manière de procéder et rappelle que cette année plus que toute autre, on navigue à vue en raison de cette nouvelle sectorisation ; ce que confirme également son collègue M. Lagarrigue.

M. le Secrétaire Général affirme que l'on y verra plus clair à partir de Juin, notamment pour les 6^{èmes}.

Le SNES-FSU, profitant du fait que l'on parle des 6^{èmes}, souhaite évoquer la situation des 6^{èmes} du collège de La Jordanne avec un E/D de 27,4 pour 5 divisions, 2 divisions ayant été fermées sur ce niveau 6^{ème} par rapport à l'année dernière. Ce rapport E/D de 27,4 est élevé, surtout si l'on tient compte du fait que des temps d'inclusion d'élèves, soit du dispositif ULIS soit du dispositif Enfants du voyage, sont prévus.

Madame la DASEN réaffirme que les établissements disposent de 3 h de marge et que les normes en collège sont de 30 élèves par classe.

Le SE-UNSA rappelle l'horaire légal pour faire fonctionner une classe ULIS à savoir 23 h, ce que confirme Mme Rimeize (principale).

Mme Dumont (IEN) précise que c'est la MPDH qui fixe la quotité d'inclusion pour le début d'année. Un élève n'est compté qu'une fois : soit en ULIS si moins de 50% d'inclusion, soit dans le collège dans le cas contraire. Tout changement de la quotité implique de réunir une ESS.

Le SNUipp-FSU souligne que la norme en terme d'effectif élèves par classe ULIS en collège est de 10 et que les documents fournis pour ce CTSD montrent qu'elle n'est pas toujours respectée.

Le SNUipp-FSU pointe le décalage sur les effectifs prévisionnels des ULIS à la rentrée.

Mme la DASEN indique qu'il s'agit d'une erreur dans un tableau et qu'il fallait considérer la prévision haute (98 élèves).

Le SE-UNSA demande des informations sur le devenir des classes bilingues puisque rien ne semble avoir été arrêté au niveau académique.

Madame la DASEN précise qu'elle devrait avoir des informations de la part du rectorat sur ce bilan de continuité dans les jours qui viennent et déclare qu'elle restera vigilante pour qu'il y ait une équité stricte entre établissements.

Le SE-UNSA évoque la liaison école-collège dans la perspective d'une sectorisation encore « évolutive ».

M. Lagarrigue insiste sur le fait que cette nouvelle configuration sectorielle n'empêche pas, même en secteur partagé (ce qui est son cas) de mettre en place des projets et des réunions entre écoles et collège.

Madame la DASEN confirme en affirmant que cette sectorisation qui doit se mettre en place progressivement n'exclut pas de mener à bien un travail école-collège sur des projets, même s'il y a des réajustements à venir.

La CGT qui justement reprenant l'exemple de Jussac qu'elle connaît bien (et pour cause), insiste sur le fait que la nouvelle sectorisation modifie la donne en doublant la charge de travail pour les enseignants du 1^{er} degré entre les collèges de La Jordanne et St Cernin.

M. le Secrétaire général fait part de la ventilation des effectifs élèves de Jussac en affirmant que bon an mal an, c'est un tiers des effectifs de Jussac qui partait par dérogation sur St Cernin.

Le SNUipp-FSU pense que le libre choix laissé par la bi-sectorisation peut avoir des effets imprévisibles dans la gestion des flux d'élèves d'une année sur l'autre, d'un collège à l'autre.

Mme la DASEN répond que dans un premier temps, il n'y aura pas de critères permettant de réguler les effectifs. Comme cela se fait actuellement à Saint-Cernin (collèges de Saint-Cernin – la Jordanne), les effectifs devraient

s'équilibrer automatiquement. Chaque famille devant néanmoins formuler des vœux avec ordre de priorité. En cas de déséquilibre, l'IA veillera à « critériser » les demandes, de sorte qu'un risque de mise en concurrence des collèges ne puisse être induit par la bi-sectorisation.

Le SNUipp-FSU soulève la question des collègues du premier degré cycle III, qui devront s'adapter à cette nouvelle carte scolaire. La bi-sectorisation multiplie les interlocuteurs, les réunions (projets communs, liaison CM2-6^{ème}). Quels moyens horaires et financiers pour les enseignants concernés ?

Il est évoqué également le problème des ordres de mission lors des déplacements des collègues PE dans le cadre de la liaison école-collège et des animations pédagogiques.

M. le Secrétaire général rappelle la règle qui prévoit un ordre de mission pour les déplacements liaison école-collège, mais pas pour les animations pédagogiques.

Le SNES-FSU revient sur les collèges dont les effectifs par classe sont lourds. Il évoque à nouveau le cas particulièrement critique des 6^{èmes} du collège La Jordanne qui doit impérativement se voir doter d'une division supplémentaire. Il énonce également d'autres situations « tendues » comme par exemple les 6^{èmes} du collège Blaise Pascal ; les 5^{èmes} au collège de Mauriac ainsi que les 5^{èmes} du collège de La Ponétie, collège qui connaît des temps d'inclusion avec 2 dispositifs ULIS et une SEGPA ; les 4^{èmes} de Maurs (établissement qui perd 45 h pour une division en moins), à St Mamet avec 29 élèves par classe et au collège de La Vigière avec des effectifs à 28,5 élèves en moyenne sur le niveau 4^{ème} (niveau que l'on sait particulièrement sensible en collège) ; les 3^{èmes} du collège Jules Ferry avec 29 élèves par classe. Et de rappeler qu'au bout de cette répartition, il y a 15 équivalents temps plein sur la sellette.

Il redit combien la FSU conteste ces « normes comptables » qui fixent 30 élèves par division au collège et 35 au lycée. Au regard de l'évolution des publics et pour une éducation de qualité, la FSU rappelle que ce n'est pas forcément d'une énième réforme dont les enseignants sont demandeurs mais plutôt d'effectifs raisonnables et d'heures de dédoublement, en particulier pour les niveaux de 6^{ème} et de 2^{de} qui sont délicats pour les élèves. Par ailleurs, elle rappelle que de 2012 à 2015, la part des classes des lycées publics comptant de 35 à 39 élèves est passée de 25% à 41% !

Le SNUipp-FSU évoque la qualité du service public qui nécessite de ne pas perdre d'emploi surtout dans un département comme le Cantal.

Madame la DASEN réaffirme qu'elle mettra tout en œuvre pour la réussite de tous.

La CGT souhaite évoquer la situation de l'EREA et de ses effectifs élèves.

Madame la DASEN lui rappelle que l'EREA n'est pas de son domaine de compétence et que le CTSD peut en prendre connaissance mais que cela s'arrête là.

Le SNUipp-FSU évoque les problèmes d'adaptation de certains élèves qui sortent de petites écoles primaires pour arriver dans des classes avec des effectifs conséquents. C'est la raison pour laquelle nous demandons à ce que les effectifs par classe soient « raisonnables » ce qui confère aussi une meilleure appréhension du groupe classe par l'enseignant.

QUESTIONS DIVERSES :

La CGT propose au vote un avis relatif à la saisie du CHSCTD sur la question de la mise en œuvre de la réforme du collège.

Mme la DASEN indique que cette question n'a pas été envoyée dans les délais pour pouvoir être débattue. Néanmoins, elle s'interroge sur le fond et pense que les difficultés rencontrées sont marginales chez les enseignants.

La CGT indique qu'elle a au moins 5 collègues qui ont évoqué des difficultés. Et cela doit cacher bien d'autres situations.

La FSU souligne que cette demande permettrait, par une enquête du CHSCTD, de pouvoir analyser plus finement les conséquences de cette réforme sur l'organisation du travail des enseignants.

Mme Rimeize (principale) constate une fatigue importante des personnels avant les vacances lors de cette année scolaire.

M. Lagarrigue (principal) suggère que les difficultés rencontrées ne peuvent être imputées exclusivement à cette réforme du collège.

Le SE-UNSA appuie cette dernière intervention et indique que cela n'a pas été porté au CHSCTM.

Le SNES-FSU remarque la cohérence de cette dernière intervention : il est logique qu'un syndicat (UNSA, avec CFDT) ayant soutenu cette réforme lors de ces derniers mois minimise les « dégâts collatéraux ». Il rappelle que si cela n'a pas été porté au CHSCTM par la FSU l'an dernier, c'est que cette dernière s'opposait à cette réforme, espérant que Mme la Ministre ferait machine arrière. Ce ne fut pas le cas et on commence à en mesurer les effets.

Madame la DASEN est obligée de s'absenter comme elle l'avait annoncé en début de séance.

Fin de la réunion